

Schémas locaux d'enseignement supérieur et de recherche



SÉMINAIRE DE L'AVUF

AGEN - 7 OCTOBRE 2011



SRESR et SLESR



- L'enjeu : La planification de l'enseignement supérieur ?
- *Le rapport d'information sur les collectivités territoriales (2008) propose que ce soit de la compétence régionale ;*
- *L'accord entre la CPU et l'ARF en 2009, puis en 2010 la convention-cadre entre la CPU, la FMVM, l'AMGVF, et l'AVUF ;*
- Les Régions ont besoin de schémas directeurs comme le SRDE, le PRDF, ... pour planifier leurs financements qui sont majeurs dans le domaine de l'ESR ; elles ont besoin de construire ou consolider avec les universités, des dispositifs de coopération.
- Les Villes ou Agglomérations ont besoin d'un SLESR pour « coordonner voire mutualiser dans un contexte en mutation ». *Pour rappel, la « compétence » Enseignement supérieur est de plus en plus souvent inscrite au niveau de l'agglomération.*

SRESR et SLESR

SRESR

- Vision à moyen terme
- Lignes directrices pour les interventions régionales
- Prise en compte de diverses dimensions dont l'aménagement régional

SLESR

- Elaborer un projet
- Coordonner les acteurs
- Avoir une démarche intégrative pour répondre à deux enjeux majeurs :
 - Innovation et Développement économique
 - Démographie des Jeunes

De manière schématique, voire caricaturale

L'ESR est d'une certaine manière un « objectif en soi »

L'ESR est un moyen déterminant pour une stratégie locale globale

Les SLESR : une démarche récente, principalement de villes moyennes, autour d'un triptyque « gagnant »



Sur quelles variables est-il possible d'intervenir ?

Le potentiel de formation

Qui a la légitimité à initier et porter un SLESR ?

La gouvernance en question

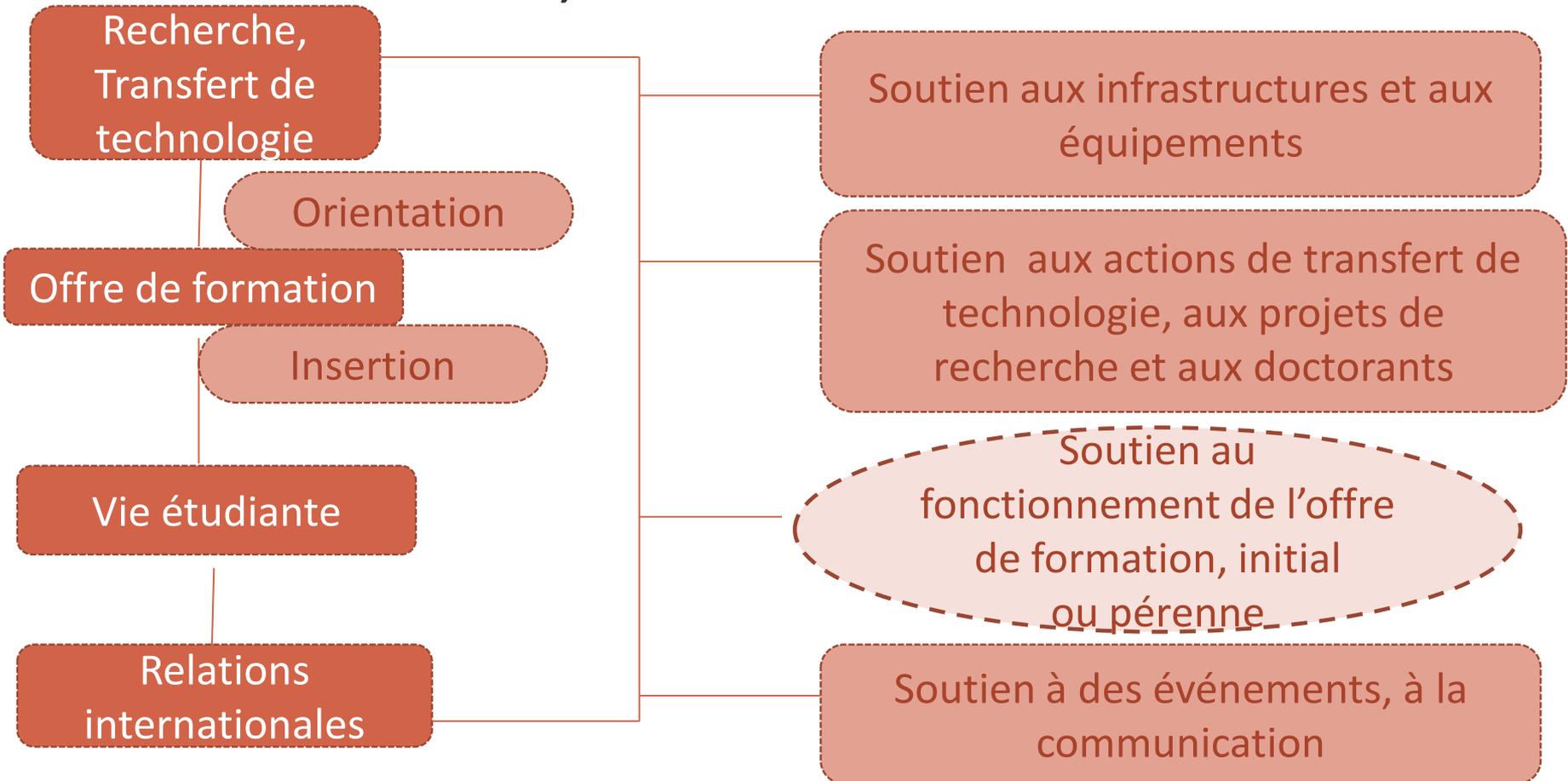


- Les collectivités territoriales et les EPCI
- Les syndicats mixtes ESR (créés initialement pour gérer le patrimoine immobilier) : St Brieuç, Albi, Castres, l'Aveyron et le Grand Rodez
- Des associations loi 1901 : ex Tarbes, Epinal
- Des associations à objet social restreint : AECD (Association pour le Dvpt de l'Enseignement de la Capacité en Droit) entre Le Grand Châlon et la CCI de Saône et Loire
- Des GIP : l'ADUDA (Agence de développement universitaire Drôme Ardèche)

Les objectifs d'un SLESR :

1- coordonner les acteurs et les actions sur les différentes composantes, autour d'axes locaux, et si possible avec la stratégie régionale

2- Planifier, coordonner les interventions



Les démarches observées



Définition ou recomposition de l'offre de formation

- Besoins
- Synergies entre établissements, mutualisation d'équipements, de moyens humains
- Nouveaux cursus (ex. : licences pro, passerelles, ...)



Identification d'équipes
de recherche



Relations
Recherche-Entreprises

Les SLESR : qui associer ?

D'abord une démarche collective



- L'ensemble des acteurs académiques de la formation post bac locaux : lycées, écoles de formation aux carrières sanitaires et sociales, antennes universitaires, IUT, écoles de commerce...
- Des représentants du monde économique, de l'emploi...
- Les acteurs publics, et institutionnels locaux
- Des représentants de l'Etat: rectorat, DRAAF, ...
- La région, le PRES
- Autres: étudiants, experts, personnes qualifiées

Les SLESR : quand et comment ?



- Indépendamment d'une démarche régionale
 - soit parce qu'on est en avance : le cas d'Agen, démarche volontariste qui engage les acteurs locaux ; l'ESR devient un vrai enjeu pour le territoire
 - soit parce qu'on est en désaccord avec le SRESR: risque d'isolement, dimension territoriale de l'ESR mais quelle reconnaissance nationale et internationale ?
- En amont ou pendant la construction d'un schéma régional : apporte des éléments au SRESR, positionne le territoire
- Après le schéma régional : risque d'un schéma local orienté

L'exemple de la démarche de Midi-Pyrénées

Objectif 9 du SRESR: soutenir les dynamiques de sites



Contrat de site

Fléchage des moyens dans le cadre des dispositifs du SRESR

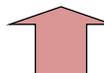
Mise en cohérence globale au niveau régional par le Conseil de sites de l'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées



Projet de site

Co-élaboration par le Conseil de site, en association avec le PRES, la Région, le Rectorat et la DRAAF

Définition d'une stratégie commune avec hiérarchisation et programmation des enjeux et actions



Conseil de site

Instance de concertation des acteurs académiques, socio-économiques et des collectivités du site

Identification d'un chef de file ou d'une structure porteuse (pas de modèle unique : libre choix local)

L'articulation avec la politique régionale :

l'exemple de Midi-Pyrénées

Champs d'application	Dispositifs régionaux mobilisables	Signataires du contrat de site
Formation	CPER enseignement supérieur Parcours passerelles	Etat ? Région Département Communauté de Communes ou d'Agglomérations (ou Villes quand la compétence n'a pas été transférée à la Communauté) PRES Etablissements de tutelle des acteurs académiques du site
Recherche Valorisation Innovation	Liens avec les pôles de compétences Allocations CPER Recherche Etudes de faisabilité nouvelles plate- formes Contrats labos-entreprises Equipements plates-formes	
Vie étudiante	CPER vie étudiante	